Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
Québec

Adopté le 24 janvier 2022

Procès-verbal

Séance ordinaire du conseil d'administration (96e séance)
Le lundi 13 décembre 2021 à 18h30
Vidéoconférence sous la présidence de M. Jacques Perreault

Présents :
Mme Julie Boudreau
Mme Mélissa Djadi
Mme Esther Fournier
Mme Caroline Lamoureux
Mme Suzanne Lepage
M. Renald Magny
M. Ronald Nicol
M. Jacques Perreault, président
Mme Maryse Poupart
Mme Ghislaine Prata
Dr Harry Max Prochette
M. Normand Rivest
Mme Lucie Tremblay

Secrétaire-rédactrice : Suzanne Pouliot, conseillère-cadre à la direction générale

Absents :
Mme Solange Dubé
Mme Geneviève Gagné
Mme Thérèse Joly
Dr Simon Kouz

Invités :
M. Philippe Ethier, PDGA
Mme Annie Plante, DGA
Dre Lynda Thibeault (point 8)
M. Gilbert Bourgeois et Mme Maryse Bérubé (point 9)
Mme Andréane Dion (point 10)
Mme Sylvie Larose et Renée Rancourt (point 11)
Mme Sylvie Lacoursière (point 12)
Mme Pascalle Perreault (point 13.2)
M. Clément Comtois (point 14)
Mme Chantal Garneau (point 16)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président constate le quorum et ouvre la réunion. Il est 18h35.

Le projet d'ordre du jour a été transmis avec l'avis de convocation.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été transmis avec l'avis de convocation.

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2021/12-251

PROPOSÉ PAR : M. Renald Magny
APPUYÉ PAR : Mme Ghislaine Prata

« D'adopter l'ordre du jour comme il a été présenté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 15 novembre 2021

Le procès-verbal a été transmis avec l'avis de convocation. IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2021/12-252

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest
APPUYÉ PAR : Mme Julie Boudreau

« D'adopter le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021 comme il a été présenté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.1 Séance extraordinaire du 2 décembre 2021

Le procès-verbal a été transmis avec l'avis de convocation. IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2021/12-253

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest
APPUYÉ PAR : Mme Lucie Tremblay

« D'adopter le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2021 comme il a été présenté. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

- Politique sur la gestion des événements impliquant un coroner : La politique sera soumise pour adoption à la séance de janvier prochain.

- Lors d'une séance extraordinaire qui a eu lieu le 2 décembre dernier :

  - Le conseil a mandaté la présidente-directrice générale à signer l'entente de gestion et d'imputabilité 2021-2022 entre le MSSS et le CISSS de Lanaudière. Un état de situation des résultats de l'entente de gestion sera présenté à la séance du CA de janvier.

  - Le conseil d'administration a soumis quatre candidatures au concours des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux – Édition 2022. Exceptionnellement cette année, l'édition vise à reconnaître les réalisations en lien avec la pandémie de COVID-19. En tout, 11 projets ont été déposés, lesquels ont fait l'objet d'une analyse par le comité de sélection.

  - Le conseil d'administration a nommé Mme Sophie Ouellet au poste de directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique. Son entrée en fonction est fixée au 17 janvier 2022.

6. QUESTIONS DU PUBLIC

M. Luc Dugas, AQDR Brandon, comité de St-Gabriel :

- *En mars 2021, nous avions demandé d'organiser les cliniques de vaccination COVID-19, à Berthierville, à St-Gabriel de Brandon, à St-Jean de Matha et à Rawdon au lieu de Joliette seulement. Votre organisme avait accepté, ce que nous avions apprécié grandement dans un contexte de services de proximité. Pour le 3e vaccin COVID 19, il semble que nous sommes dans la même situation qu'il y a 8 mois avec des personnes âgées qui devraient parcourir 70-100 km sur des routes verglacées pour se faire vacciner… à Joliette. Avons-nous le droit d'espérer que vous déciderez la même chose qu'en mars 2021?*

La présidente-directrice générale mentionne que plusieurs cliniques mobiles ont été organisées en décembre, et ce, dans diverses municipalités, notamment à St-Donat, à Berthierville, à St-Jean de Matha et à St-Michel-des-Saints. Des cliniques sont aussi prévues à St-Calixte, à St-Félix-de-Valois et à St-Côme. Des cliniques mobiles seront également offertes dans les régions environnantes.

Il est à noter qu'une clinique mobile avait lieu à St-Gabriel-de-Brandon le 4 novembre dernier et d'autres cliniques sont prévues les 27 et 28 décembre. D'autres dates sont aussi prévues en janvier, les horaires sont en planification et un calendrier sera diffusé.

7. INFORMATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Le président du conseil informe de la démission de M. Marcel Lanctôt à titre d'administrateur. Celui-ci agissait à titre de membre indépendant (profil *7° Expertise en réadaptation*).
- La présidente-directrice générale souligne les efforts des équipes au quotidien qui travaillent sans relâche pour maintenir les soins et les services, dans le contexte qu'on connaît.
- Le 23 novembre dernier avait lieu la deuxième visite de l'équipe STAT du MSSS à l'urgence de l'Hôpital Pierre-Le Gardeur. Un état de situation sera présenté au point 10.
- La présidente-directrice générale a rencontré les représentants de la Fondation du Sud de Lanaudière, de même que la Fondation Claude-Édouard Hétu pour les jeunes de Lanaudière.
- Des rencontres ont eu lieu avec les exécutifs syndicaux afin de discuter des différents enjeux.
- Le MSSS a émis un avis favorable quant au dossier clinique informatisé, de même que le Tepscan à l'Hôpital Pierre-Le Gardeur.

8. ÉTAT DE SITUATION DE LA COVID-19

8.1 Présentation de la situation épidémiologique dans Lanaudière

Le président invite Dre Lynda Thibeault à présenter l'état de la situation de la COVID-19 dans la région en date du 13 décembre 2021.

8.2 État de situation sur la vaccination populationnelle

M. Philippe Ethier présente un état de situation sur la vaccination populationnelle et répond aux questions des membres.

9. COMITÉ RÉGIONAL POUR LE PROGRAMME D'ACCÈS À DES SERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX EN LANGUE ANGLAISE

Le président du conseil d'administration invite M. Gilbert Bourgeois, président du comité, à présenter le rapport d'activités annuel 2020-2021 et le plan de travail 2021-2022 du comité régional pour le programme d'accès à des services de santé et de services sociaux

en langue anglaise. Mme Maryse Bérubé, répondante du programme au CISSS de Lanaudière, est également présente.

Mme Prata souligne le travail énorme fait par le CISSS de Lanaudière au niveau du programme d'accès aux services de langue anglaise dans la région.

CONSIDÉRANT le *Règlement du comité régional pour les programmes d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise* adopté le 22 juillet 2019;

CONSIDÉRANT l'article 4 dudit règlement qui stipule qu'un plan de travail, accompagné d'une proposition de budget de fonctionnement, doit être soumis au président-directeur général et au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le comité doit soumettre également un rapport de ses activités pour l'année se terminant le 31 mars précédent;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2021/12-254

PROPOSÉ PAR : Mme Lucie Tremblay
APPUYÉ PAR : Mme Esther Fournier

« DE prendre acte du rapport d'activités annuel 2020-2021 du comité régional pour les programmes d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise;

D'entériner le plan de travail 2021-2022. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. VISITE DE L'ÉQUIPE STAT

Mme Andréane Dion, directrice des services hospitaliers, présente le plan d'action à la suite des recommandations émises lors de la visite de l'équipe STAT (Soutien – Transformation – Accès – Terrain) au service de l'urgence de l'Hôpital Pierre Le-Gardeur et répond aux questions des membres.

Un tableau de bord sera produit afin que le conseil d'administration puisse suivre les recommandations, de même que l'évolution du plan d'action.

11. PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2019-2021

Mmes Sylvie Larose, directrice du programme DI-TSA-DP, et Renée Rancourt, chef en réadaptation et coordonnatrice du plan d'action, présentent et commentent le bilan des actions réalisées au plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019-2021, de même que le projet de plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022, et répondent aux questions des membres.

La situation exceptionnelle de pandémie a amené l'OPHQ (Office des personnes handicapées) et le MSSS (ministère de la Santé et des Services sociaux) à permettre des mesures d'allègements concernant le plan d'action et son bilan. Le prochain bilan sera plus documenté et détaillé, ce qui permettra d'évaluer les différentes mesures.

CONSIDÉRANT que le CISSS de Lanaudière est assujetti à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;

CONSIDÉRANT que le CISSS de Lanaudière doit produire un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées selon le guide proposé par l'OPHQ et le rendre public;

CONSIDÉRANT que le CISSS de Lanaudière doit dresser un bilan annuel du plan d'action et une mise à jour du plan, si nécessaire;

CONSIDÉRANT que le décret ministériel 656-2021 précise les éléments obligatoires que doit désormais comporter le plan d'action eu égard aux caractéristiques et besoins des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que la gestion prioritaire de la crise sanitaire suivant la pandémie de COVID-19 a affecté la poursuite des travaux reliés au plan d'action à l'égard des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que dans le contexte exceptionnel actuel en raison de la pandémie de COVID-19, des mesures d'allègements relatifs au plan d'action à l'égard des personnes handicapées ont été proposés par l'OPHQ et le MSSS visant à faciliter la production du plan et sa reddition de comptes;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2021/12-255

PROPOSÉ PAR : Mme Mélissa Djadi
APPUYÉ PAR : Mme Lucie Tremblay

« D'ADOPTER le bilan des actions réalisées au plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2019-2021;

D'ADOPTER le plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022;

De les rendre public à l'interne et à l'externe de l'établissement. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. PROJET DE LOI RÉFORMANT LA LPJ

Mmes Annie Plante, directrice générale adjointe, et Sylvie Lacoursière, DPJ-DP, présentent les faits saillants en lien avec le projet de loi réformant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives (projet de loi 15). Ledit projet de loi a été déposé à l'Assemblée nationale le 1er décembre 2021.

Ce projet de loi vient répondre notamment aux recommandations des commissions d'enquête (Commissions Laurent et Viens) ainsi qu'aux rapports déposés au gouvernement sur la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ).

RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RECOMMANDATIONS

13. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE DU 29 NOVEMBRE

13.1 Rapport de la présidente

En l'absence de Mme Thérèse Joly, M. Normand Rivest fait état des principaux dossiers abordés lors de la rencontre du 29 novembre 2021. Un résumé des sujets abordés est déposé aux membres.

13.2 Règlement CII

Mme Pascalle Perreault, directrice des soins infirmiers, présente les principaux changements apportés au règlement adopté en 2016, qui concernent notamment l'ajout de modalités encadrant la tenue de rencontres conjointes entre le CII et le comité des infirmières et des infirmières auxiliaires (CIIA), de même que l'ajout de spécificités entourant l'utilisation de plateforme informatique pour la tenue des rencontres et le vote électronique. Conformément à l'article 433.3 de la LSSSS, le projet a été soumis au MSSS pour approbation.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2021/12-256

PROPOSÉ PAR : M. Renald Magny
APPUYÉ PAR : Mme Mélissa Djadi

« D'ADOPTER le règlement sur la régie interne du conseil des infirmières et des infirmiers;

D'ABROGER le règlement sur la régie interne du conseil des infirmières et infirmiers du CISSS de Lanaudière, adopté le 27 janvier 2016. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.3 Règlement DRMG

Le règlement de régie interne sur le Département régional de médecine générale (DRMG) date de 2018. Celui-ci a été actualisé et mis à jour afin de l'adapter à la réalité actuelle.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP;

CONSIDÉRANT l'article 433.3 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

CONSIDÉRANT l'accord du MSSS en date du 28 juillet 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2021/12-257

PROPOSÉ PAR : Mme Suzanne Lepage
APPUYÉ PAR : Mme Ghislaine Prata

« D'adopter le règlement de régie interne sur le Département régional de médecine générale (DRMG) du CISSS de Lanaudière;

D'abroger le règlement de régie interne du Département régional de médecine générale (DRMG) mis à jour le 23 janvier 2018. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES DU 9 DÉCEMBRE 2021

14.1 Rapport de la présidente

Mme Suzanne Lepage, présidente du comité, fait état des principaux dossiers abordés lors de la rencontre du 9 décembre 2021. M. Clément Comtois, DRHCAJ, est présent pour répondre aux questions des membres.

Un résumé des sujets abordés est déposé aux membres.

AFFAIRES MÉDICALES ET PROFESSIONNELLES

15. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CMDP : 23 NOVEMBRE 2021 ET 8 DÉCEMBRE 2021

15.1 Démissions / Congés

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP du 23 novembre 2021;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2021/12-258

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest
APPUYÉ PAR : Mme Esther Fournier

*D'accepter la prolongation du congé de maladie de **Docteure Maryse Cayouette (95217)**, microbiologie-infectiologie, effectif à compter du 27 octobre 2021 jusqu'au 24 novembre 2021.*

*D'accepter le congé de maternité de **Docteure Karine Coulombe (18548)**, omnipraticienne, effectif à compter du 28 novembre 2021 jusqu'au 28 novembre 2022.*

*D'accepter la démission de **Docteure Sara Hussein (18698), rhumatologue**, en date du 20 décembre 2021.*

*D'accepter le congé pour raison personnelle de **Docteure Belinda Langevin Gaudreau (16323)**, omnipraticienne, effectif à compter du 4 janvier 2022 jusqu'au 4 janvier 2023.*

*D'accepter le congé de maladie de **Docteur Laurent Marcoux (77303)**, santé publique, effectif à compter du 15 octobre 2021 jusqu'au 15 avril 2022.*

*D'accepter le congé de maternité de **Docteure Élise Menhem (14724)**, omnipraticienne, effectif à compter du 17 octobre 2021 jusqu'au 17 octobre 2022.*

*D'accepter le congé de maternité de **Docteure Sophie Perrault-Harvey (14553)**, omnipraticienne, effectif à compter du 31 octobre 2021 jusqu'au 1er août 2022.*

*D'accepter le congé de maternité de **Docteure Bianca Tanguay (15781)**, omnipraticienne, effectif à compter du 16 janvier 2022 jusqu'au 01 janvier 2023.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP du 8 décembre 2021;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2021/12-259

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest
APPUYÉ PAR : Mme Esther Fournier

*D'accepter la démission de **Docteur Pierre Gauthier (79402)**, ORL, effectif à compter du 1er janvier 2024. Cette démission sera précédée d'une transition de fin de carrière débutant le 1er janvier 2022.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.2 Octroi de statuts et privilèges

Pharmaciens :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP en date du 23 novembre 2021;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2021/12-260

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest
APPUYÉ PAR : M. Renald Magny

*« DE nommer **Mireille Bédard (209249)**, pharmacienne, à titre de membre associée du CMDP au département de pharmacie du CISSS de Lanaudière – installation Centre hospitalier de Lanaudière, à compter du 13 décembre 2021. »*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Médecins :

Conformément aux recommandations du comité exécutif du CMDP du 23 novembre 2021, une résolution a été rédigée pour chacun des médecins concernés selon la résolution-type approuvée par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ). Les médecins en ont pris connaissance et ont confirmé leur accord quant au projet soumis.

Sur proposition de *M. Normand Rivest*, dûment appuyée par *Mme Suzanne Lepage*, les résolutions suivantes sont adoptées unanimement :

Nom du médecin	Spécialité	Nº de résolution
1) BOILY, Sara (01785)	Omnipratique	CA CISSSLAN-2021/12-261
2) BOISVERT, Mahée (20229)	Omnipratique	CA CISSSLAN-2021/12-262
3) CHAMPAGNE, Mikael (01786)	Omnipratique	CA CISSSLAN-2021/12-263
4) DU TREMBLAY, Julien (14693)	Médecine interne	CA CISSSLAN-2021/12-264
5) GAMELIN-ALLARD, Dany (20118)	Médecine interne	CA CISSSLAN-2021/12-265
6) HAOUARA, Fatiha (03347)	Santé publique	CA CISSSLAN-2021/12-266
7) JETTÉ, Johanie (11462)	Omnipratique	CA CISSSLAN-2021/12-267
8) LABRIE, Vincent (09087)	Omnipratique	CA CISSSLAN-2021/12-268
9) LAGANIÈRE, Marie-Josée (10372)	Omnipratique	CA CISSSLAN-2021/12-269
10) LAPIERRE-GAUTHIER, Claudie (12801)	Omnipratique	CA CISSSLAN-2021/12-270
11) NETEDU, Silvia (19507)	Endocrinologie	CA CISSSLAN-2021/12-271
12) NGUYEN, Éliane (20245)	Hémato-oncologie	CA CISSSLAN-2021/12-272
13) PELLETIER, Mathieu (05262)	Omnipratique	CA CISSSLAN-2021/12-273
14) THIBAULT, Véronic (10063)	Omnipratique	CA CISSSLAN-2021/12-274
15) TURGEON, Marc-Antoine	Omnipratique	CA CISSSLAN-2021/12-275
16) VEILLETTE, Laurence (01973)	Omnipratique	CA CISSSLAN-2021/12-276
17) VILLENEUVE, Étienne (10138)	Omnipratique	CA CISSSLAN-2021/12-277

Les résolutions sont en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

15.3 Co-chefferie du département d'obstétrique-gynécologie : nomination

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP en date du 23 novembre 2021;

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2021/12-278

PROPOSÉ PAR : M. Normand Rivest
APPUYÉ PAR : Mme Lucie Tremblay

« DE nommer Docteur Marc Séguin, à titre de co-chef du département d'obstétrique-gynécologie. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES FINANCIÈRES

16. COMITÉ DE VÉRIFICATION - RENCONTRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

16.1 Rapport de la présidente

Mme Esther Fournier, présidente, dépose un résumé et fait état des principaux sujets discutés lors de la rencontre du 6 décembre 2021.

17. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 24 janvier 2022 à 18h30 (vidéoconférence).

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20h55.

IL EST :

Résolution CA CISSSLAN-2021/12-279

PROPOSÉ PAR : Mme Suzanne Lepage
APPUYÉ PAR : Mme Mélissa Djadi

« DE lever la réunion. »

Adopté le 24 janvier 2022

Jacques Perreault
Président du conseil d'administration

Maryse Poupart
Présidente-directrice générale et secrétaire

Pièces jointes : *Résolutions n° CA CISSSLAN-2021/12-261 à CA CISSSLAN-2021/12-277*